Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2016)
Heft: 20

Artikel: Introduction du cadastre RDPPF : les premières expériences
Autor: [s. n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-871481

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Introduction du cadastre RDPPF: les premières expériences

La première étape de l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) s'est achevée à la fin de l'année 2015. Les expériences sont toutes positives. Un rapport destiné aux cantons de la seconde étape a été rédigé et publié sous la houlette de la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

Le rapport sur l'expérience acquise détaille les résultats obtenus durant la première étape et évalue le premier exercice complet d'exploitation. Il comprend des recommandations pour la seconde étape et une appréciation portée sur le cadastre RDPPF. Les points suivants sont notamment rappelés dans le bilan dressé:

- Entre 2012 et 2015, les cantons pilotes ont tous pu mettre en place une organisation opérationnelle et une solution technique pour le cadastre RDPPF respectant les principes de base prescrits par la Confédération. La plupart des cantons pilotes ont pu mettre en ligne leur géoportail dans le courant de l'année 2014, et à la mi-2015 pour le dernier canton, en y proposant les données disponibles du cadastre RDPPF.
- Les conditions propres à chaque canton telles que sa taille, les limitations qui s'appliquent à lui au plan politique, l'organisation de son administration, le degré d'achèvement de son infrastructure de géodonnées et l'état des données avant la mise en œuvre du cadastre RDPPF ont également pesé sur le choix des solutions adoptées et les voies retenues pour atteindre l'objectif assigné. Une indépendance aussi poussée que possible entre les géodonnées et les documents juridiques est recommandée, afin que des modifications de ces derniers n'entraînent pas nécessairement une adaptation des géodonnées et vice-versa.
- Les cantons pilotes estiment qu'une vraie valeur ajoutée est apportée par les processus de livraison de données (entre les différents services spécialisés, sur la base d'accords écrits) et par la qualité des données, clairement définie dans ce cadre et parfaitement contrôlable. En outre, l'accès national et l'extrait homogène au plan suisse permettent à tout un chacun d'utiliser simplement le cadastre RDPPF. Il s'ensuit notamment que la situation juridique est mieux connue, d'où un accroissement indirect de la sécurité du droit.
  Les frais d'introduction du cadastre RDPPF sont raisonnables et acceptables. Des économies naissent d'une meilleure organisation des thèmes du cadastre RDPPF pour l'administration publique, d'une application plus homogène et mieux harmonisée du droit et de décisions plus rapides. La compétitivité de la place économique suisse s'en trouve accrue.

Vous trouverez le rapport complet à l'adresse www.cadastre.ch → Services & publications → Publications.

Direction fédérale des mensurations cadastrales